Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_087-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ACHATS PUBLICS

TECHNIQUE

DCC26-087

OBJET : M26-003 -- LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DU MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Christian SORIEUX, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Le marché **d'entretien des espaces verts** arrive à échéance le 31 janvier 2027. Il est donc nécessaire de **lancer une nouvelle consultation**.



Après analyse des besoins, du bilan du marché en cours et au regard des estimations sur les besoins à venir évaluées à environ **550 000 € HT**, la passation d'un marché pluriannuel global est indispensable afin de respecter les règles de publicité et de mise en concurrence inhérentes aux marchés publics.

2. TECHNIQUE D'ACHAT

La technique d'achat retenue est celle d'un **marché ordinaire** reprenant les caractéristiques principales ci-après :

- **Prix mixtes** :
  - forfaitaires à titre principal (prestations courantes),
  - et unitaires à titre subsidiaire (prestations ponctuelles pour un montant maximal global sur 4 ans de 40 000 € HT),
  - révisables tous les ans par formule,
- **Avance** prévue
- Prestations réglées trimestriellement
- **Durée** de **4 ans** avec possibilité pour la Communauté de communes de résilier annuellement le contrat à chaque date d'anniversaire moyennant un préavis de 2 mois.
- **Objectif de développement durable :**



  - Insertion : **Marché réservé** aux **structures d'insertion par l'activité économique**[1]
  - Environnement : prescriptions techniques du cahier des charges et critère de sélection des offres en ce sens

[1] Article L2113-13 du Code de la commande publique

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_087-DE

3. PROCEDURE DE PASSATION

La consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec une publication de l'avis d'appel à concurrence sur les sites suivants :

- le profil d'acheteur de la Communauté de communes : https://marches.megalis.bretagne.bzh/ ,
- le Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP),
- le Journal officiel de l'Union européenne (JOUE).

La Commission d'appel d'offres procédera à l'attribution du marché.

Ceci étant exposé,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2124-2, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 relatifs à la procédure de l'appel d'offres ouvert,

Il vous est proposé :

- ***D'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence*** *sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour le* ***renouvellement d'entretien des espaces verts*** *et selon la technique d'achat précitée ;*

- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à prendre toute décision et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution dudit marché dans les conditions financières susmentionnées : en ce compris,*
  - *la signature du contrat et sa notification,*
  - *la signature de tout document y afférant dont les ordres de services, les éventuelles modifications et avenants, les décisions quant à l'application ou non de toutes pénalités.*

- *De permettre au Président, ou son Représentant, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite :*
  - *De mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'appel d'offres,*
  - *De prendre toute décision et d'accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du nouveau marché dans les conditions financières susmentionnées : en ce compris,*
    - *la signature du contrat et sa notification,*
    - *la signature de tout document y afférant dont les ordres de services, les éventuelles modifications et avenants, les décisions quant à l'application ou non de toutes pénalités.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **Adoptée à l'unanimité**

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_087-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 23 juin 2026, s'est réuni le 2 juillet 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	Mm Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT, Mme Yvette SAULNIER
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, Mme Emmanuelle CLOUET, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, Mme Lucie FILEAUX, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY
RETIERS	MME Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

JANZE	Mme Jennifer MAILLARD, Mme Véronique PICOT, *(donne pouvoir à Mme Lucie FILEAUX)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Muriel HÉLARY
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI *(donne pouvoir à Mme Chrystelle BADOUD)*
RETIERS	MME Amélie AUBERT-PLARD, *(donne pouvoir à M Thierry RESTIF)* M Benoît LUGAND, *(donne pouvoir à M Cédric LECELLIER)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 4 pouvoirs)

Nombre de votants : 41 ; Voix pour : 41 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 07/07/2026
Qualité : Président

Christian SORIEUX

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Signé par : Patrick HENRY
Date : 09/07/2026
Qualité : VP HENRY P - Secrétaire de Séance

HENRY